



Délibération affichée, rendue exécutoire,  
après transmission au Contrôle de Légalité le : 4 décembre 2024  
AR n° 078-200062248-20240918-lmc1152908A-DE-1-1

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Adhésion du Centre hospitalier Eure et Seine en tant que membre associé

Le 18 septembre 2024, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 12 septembre 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique et notamment son article 11.5 ;

Vu le courrier d'intention adressé par le Centre Hospitalier Eure-et-Seine le 01/08/2024.

CONSIDÉRANT le souhait du Centre Hospitalier Eure-et-Seine de pouvoir faire appel à Seine-et-Yvelines Numérique.

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** l'adhésion du Centre Hospitalier Eure-et-Seine au Syndicat Seine-et-Yvelines Numérique en qualité de membre associé tel que prévu à l'article 11.5 des statuts du syndicat annexés à la présente délibération listant les membres et membres associés.

**PREND ACTE** que l'adhésion en tant que membre associé de Seine-et-Yvelines Numérique sera effective dès la prise de l'arrêté inter-préfectoral correspondant.

*La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.*

Présidente du Comité Syndical  
Seine-et-Yvelines Numérique

Anne HERY LE PALLEC

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Adhésion du Centre hospitalier Eure et Seine en tant que membre associé

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

---

Présents : 12

Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Bertrand COQUARD, M. Yves COSCAS, M. Daniel COURTES, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Thomas LAM, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, M. Dominique TURPIN.

---

Pouvoir : 6

M. Nicolas Dainville à M. Denis Larghero, Mme Cécile Dumoulin à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Jean-Michel Fourgous à M. Bertrand Coquard, M. Benoit Pouyet à Mme Jessica Bullier, M. Serge Quérard à M. Dominique Turpin, M. Patrick Stefanini à M. François Garay.

---

Absents excusés : 5

M. Pierre Bédier, M. Bruno Coradetti, Mme Djamel Nedjar, Mme Laurent Prevot, M. Jean-Marie Tétart.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

| Compétence              | Membres | Quorum | Présents ou Représentés |
|-------------------------|---------|--------|-------------------------|
| Administration Générale | 25      | 14     | 18                      |

**Adopté à la majorité**

| VOTE                          |    | VOIX |
|-------------------------------|----|------|
| Pour                          | 18 |      |
| Contre                        | 0  |      |
| Abstention                    | 0  |      |
| Ne participe pas part au vote | 0  |      |